

**Plan de l'intervention
du Bourgmestre**
Conseil Communal du 26 janvier 2015

Evénements du 15 janvier 2015 à Verviers

- Face à l'émotion, à l'inquiétude, voire à la révolte, il faut faire le choix de **rassurer**, de donner les garanties de **sécurité à tous les citoyens** et d'aller de l'avant. A la peur, il faut privilégier la détermination à agir pour empêcher voire combattre les radicalismes et intégrismes.
- Il ne s'agit pas d'une attaque terroriste mais d'une **opération policière** visant à déjouer un attentat terroriste. Une très belle **réussite**. L'occasion de féliciter les forces de l'ordre et les services de renseignements! Confiance dans nos institutions.
- Opération de la Police Fédérale sous le couvert du Parquet Fédéral. Il ne s'agit pas d'une filière terroriste verviétoise. L'enquête est en cours et vise à démanteler la filière terroriste qui a **transité** à Verviers.
- **Contacts permanents** avec la Police Fédérale via le Directeur Coordinateur et le Directeur Judiciaire (Ocam, cellule de crise, ...), Police locale, et Autorités judiciaires + réunion du Conseil Zonal de Sécurité le 21 janvier (renfort militaire,...)
- Après le choc, poursuite et renforcement de l'**action policière** (présence dans les quartiers, plateforme radicalisme), de la **prévention** (PSSP, PCS, associatif,...), de l'**éducation** (renforcement collaboration écoles → cfr. référent radicalisme)
Actions à long terme déjà initiée depuis pas mal d'années
→ Présenter un **plan d'action** lors d'un prochain Conseil ou d'une « toutes sections réunies »
- Plus que jamais essentiel de **féderer et rassembler** les forces démocratiques, politiques et de la société civile (l'ensemble de toutes les composantes de la communauté verviétoise).
 - communiqué de presse des 5 partis (Verviers d'une seule voix)
 - lettre commune des formations politiques du CC Verviers aux différents gouvernements
 → Rassembler **contre** la division, la stigmatisation, les amalgames et toutes formes de radicalismes, **pour** la cohésion sociale, le bien vivre ensemble et le respect mutuel
 → Ni angélisme ou banalisation, ni globalisation et rejet sans discernement
- Nous avons besoin de toutes les forces de constructions issues de la population, d'où qu'elles émanent
 → **J'en appelle à la participation de tous, à toutes les composantes de la Communauté verviétoise et notamment à la communauté musulmane plus directement concernée aujourd'hui**

Point 11 de l'ordre du jour : Budget CPAS 2015 et Projections financières à 5 ans.

Mesdames , messieurs ,

Chers Collègues,

- Admettons que la présentation se fait dans un contexte particulier, après des évènements suscitant l'émoi et provoquant l'effroi, entraînant les projecteurs sur la Ville, ses stigmates du radicalisme et d'intégrisme et d'une paupérisation rampante faute d'une relance économique et commerciale , sans lien direct entre les 2 phénomènes.
- Oublions par conséquent un instant les mesquineries politiciennes lorsque l'on parle du CPAS et parlons d'une seule voix, à l'instar de ce que majorité et opposition ont décidé de faire sur le sujet de la sécurité .
- Considérons d'une part que l'Institution que j'ai l'honneur de présider, a un rôle majeur à jouer sur le plan de l'Action sociale avec un grand 'A', en ce qu'elle accompagne bon nombre de nos concitoyens dès la naissance jusqu'à la fin de vie.
- Convenons d'autre part que ses actions, et l'importance de son activité, est encore relativement méconnue, à commencer par les membres de notre Haute Assemblée.

Aussi je préconise de mettre prochainement sur pied la réunion commune et publique entre la Ville et le CPAS, portant sur les synergies mais aussi expliquant à chaque conseiller communal l'évolution des dépenses sociales et leur état à fin 2014 et les perspectives financières de la fonction MRS.

Cette réunion sera certainement bien utile pour que, à la fin du semestre, chacun , ici présent, puisse se faire un avis sur la pertinence des modifications budgétaires qui lui seront proposées par le Conseil de l'Action sociale afin d'assurer sa pérennité et celle de l'ensemble de ses fonctions et services.

En effet qu'il s'agisse du rapport de l'administration ou de l'intitulé de l'ordre du jour commenté, il faut bien admettre que l'avenir de l'Institution semble quelque peu mis à mal. Du jamais vu pour moi en 26 ans de Conseil communal et 14 ans de Collège communal.

Par manque de lucidité, par manque de réalisme, ?

A qui profite le crime, me dit souvent un ami ?

En tout cas, certainement pas, aux travailleurs et aux usagers du CPAS qui méritent plus d'estime et de reconnaissance .

Sachez que renseignements pris en son sein, il s'avère que l'Administration ne peut être tenue responsable de ce dysfonctionnement , pas plus que des conclusions dudit rapport administratif.

Il ne pouvait échapper à personne qu'il ne s'agit pas ici de voter un subside en faveur de l'asbl des Joyeux pêcheurs de l'Est !

Cela dit , et c'est l'essentiel , tant le Budget 2015 que le Plan quinquennal , ou projections à 5 ans qui s'y rapportent , vous sont soumis pour approbation par le Collège .

Tout en précisant , que , concernant le Budget 2015 , à la demande du Collège , l'inscription de la dotation spécifique de 300.000 € relative à l'impact financier de la réforme du chômage , sera regroupée avec la dotation principale en une seule ligne lorsque le Conseil de l' Action sociale examinera les prochaines modifications budgétaires. Nous disposerons certainement à ce moment d'une meilleure idée et estimation du nombre de RIS et autres types d'aides qui seront à charge du pouvoir local.

Permettez-moi ici une incise pour remercier les travailleurs de l'Aide générale qui font face à cette situation et l'augmentation du nombre de dossiers sans le moindre renfort (pour mémoire la Ville de Liège a transféré 22 personnes vers le CPAS pour y soulager ses équipes et pour information les dépenses sociales de la Ville de Verviers représentent plus de 3.500.000 €).

Par conséquent si le plan de gestion nécessite certes d'être évalué et réactualisé, c'est aussi pour prendre en compte l'évolution du travail social et de ses exigences. Si le plan d'embauche 2015, et partiellement celui de 2014, sont gelés par le CRAC, dans l'attente d'une mise en concordance des tableaux de bord de la Ville et du CPAS , leur déblocage devra en tenir compte.

Revenons un instant à la réforme du chômage pour préciser , et éviter ainsi toute autre interprétation , que , à première vue , la dotation spécifique de 300.000 € devrait permettre de couvrir la part locale dans les RIS sous déduction de l'intervention fédérale , acquise dans son principe et dont les modalités restent encore à définir par le gouvernement , dans la mesure où le nombre de RIS supplémentaires reste en deçà des 150 dossiers. Dans l'hypothèse où le nombre de RIS supplémentaires atteindrait les 300 dossiers , la part locale à prendre en charge pourrait bien représenter 500.000 € et entraîner une adaptation de la dotation communale.

Notons que le CRAC nous autorise une inscription spécifique de l'ordre de 546.000 €.

Quant à l'approbation du plan quinquennal qui vous est soumis, que celle-ci est tout naturellement fondée sur la recherche de l'équilibre à terme.

Il est évident que tout doit être fait pour résorber le déficit présumé en 2016, de l'ordre de 1.350.000 € toutes choses restant égales , et qu'il convient d'objectiver la majoration de la dotation communale .

C'est d'abord souhaitable pour débloquer enfin le plan d'embauche et rencontrer les besoins en termes de ressources humaines.

C'est inévitable puisque l'Institution ne peut pas être en déficit et que la Commune a l'obligation de couvrir tout déficit par sa dotation.

Certes le CPAS peut certainement faire une partie de l'effort en améliorant le compte d'exploitation des MRS par des mesures d'économies et le produit des ventes de biens, une fois celles-ci réalisées et consolidées , viendra utilement réduire le coût net du reconditionnement des MRS . Mais le montant à percevoir sera-t-il à la hauteur des estimations ? Il est permis d'en douter.

Le CPAS a d'ores et déjà commencé à examiner les différentes pistes d'économies sans toutefois souhaiter porter atteinte aux services rendus à ses usagers, en particulier les enfants dont il a la charge et les seniors. Cela n'a aucun sens .Chacun ici en conviendra. Les marges sont donc limitées.

Le Conseil d'Action sociale entend réactualiser son plan de gestion en privilégiant une double hypothèse : la prise en charge du coût net de la réforme du chômage et celui du reconditionnement des MRS par la Commune , sauf à s'exposer à un effet 'boomerang'.

En effet la problématique du chômage est intimement liée à l'absence de dynamique économique de la Ville et par ailleurs les travaux en MRS constituent des investissements communaux , confirmés par leur hauteur et leur prise en compte 'hors balises' , donc considérés comme exceptionnels , par les autorités régionales .

Après ce préambule, je vous rappelle les principaux chiffres qui caractérisent l'épure budgétaire 2015 et les projections qui en découlent.

Budget 2015 :

- Les dépenses :67.731.000 €
- Les recettes : 66.035.000 €
- L'utilisation des réserves à 100 % : 1.696.000 €
- Les masses importantes :
- Avec effet négatif : le sous financement dit Inami pour 740.000 € , l'augmentation de la charge d'emprunt pour 875.000 € , le coût non prévu des résidences non exploitées pour 340.000 € , le surcoût en RIS , le financement de la politique d'Insertion socio-professionnelle,...
- Avec impact positif : la non-indexation des salaires recommandée par le CRAC
- La dotation communale 10.187.000 € dont 300.000 € à valoir sur le coût net de la réforme du chômage
- Le déficit MRS : 880.000 €
- Le déficit Enfance :181.000 €

Les projections budgétaires pour 2016 : déficit de 1.350.000 €

Pourquoi cela sera difficile :

- l'absence de réserves après 2015
- le coût des maisons désaffectées : 340.000 € en 2015
- le report de la vente effective des biens (200.000 € de réduction potentielle de la charge d'emprunts)
- les charges d'emprunts de la Barcarolle et St Joseph : 875.000 €
- le déficit d'exploitation présumé en MRS : ?
- l'impact en année pleine de la réforme et des sanctions 'chômage'

Outre les chiffres , je vous rappelle les principaux accents , objectifs et projets de l'Institution tels qu'ils sont repris dans la Note de politique générale.

Les indicateurs sociaux (revenu moyen , état du logement , taux d'emploi et taux de chômage , nombre de RIS ,...) doivent conduire à une Vision stratégique pour l'Action sociale , fondée sur un nouveau Paradigme social :

« Vivre , c'est la chose la plus rare au monde . La plupart des gens se contentent d'exister. C'est tout » O.Wilde

A Verviers faisons en sorte qu'ils soient toujours plus nombreux à vivre (plutôt que d'exister !)

« Tout est dans tout et réciproquement » (Pierre Dac)

La NPG suppose un plan global d'inclusion sociale (Insertion sociale et insertion professionnelle ; Aide générale , médiation de dettes et guidance budgétaire et insertion socio-professionnelle , ensemble dans une même vision de l'action sociale , fondée sur la responsabilisation , l'activation et l'inclusion).

La NPG comporte les accents suivants :

- FLE
- Accueil de l'enfance
- Parenté responsable
- Aide alimentaire
- Formation

La NPG confirme que le social c'est aussi le développement d'une politique plus proactive en faveur :

- Des Séniors : en MRS , en résidences-services , à domicile par le service des repas et par l'aide à l'adaptation du logement
- Des Enfants : en S.A.I.E , S.A.E ,

D'avance merci pour la confiance que vous placerez dans notre Institution.

F.Breuer,

Président du CPAS

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Président du CPAS, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège et du Conseil Communal.

Il n'est pas peu dire que le vote du budget du CPAS arrive devant ce conseil à un moment particulier pour plusieurs raisons, l'actualité récente et son exploitation politique qui crée un climat peu propice à notre réflexion en matière d'action sociale et de solidarité pourtant capitale dans la situation de paupérisation que connaît Verviers, les prises de position au sein de la majorité et particulièrement au sein du MR provoquant l'absence d'une proposition commune dans la gestion des deux entités ne permet pas la sérénité utile à une bonne gestion de l'ensemble de la situation de notre ville.

En effet, vous nous proposez de voter un budget, mais plus singulièrement un plan à cinq du CPAS, contenant un déficit moyen d'un million d'euros par an jusqu'en 2020, plus encore par manque d'accord politique préalable, vous voulez l'approuver sous réserve de mise en ordre commune lors de la première MODIFICATION BUDGETAIRE !!!.

En plus d'être totalement surréaliste, cette attitude à postériori qui fait régulièrement partie de votre mode de gouvernance a aussi pour effet de provoquer incertitude, incohérence et inquiétude sur l'avenir général de notre cité et doit sans nul doute apparaître des plus interpellante pour les différentes tutelles qui doivent se prononcer sur votre gestion et vos prévisions.

Au Parti Socialiste, nous pensons que l'heure n'est pas aux querelles, aux tergiversations et que la situation exige plus d'attitudes responsable et cohérente pour une réponse effective et efficace aux nombreuses problématiques actuelles, qu'elles soient sociales, économiques ou sociétales.

Sur ce budget 2015 qui fait partie de notre ordre du jour aujourd'hui et donc après cette rivalité Ville – CPAS, nous devons relever.

Une intervention communale de 10.187359 € soit une majoration de 5,08% par rapport à 2014.

Cette intervention comprend une indexation de 2% de la dotation de base de 2014, plus 300.000 € pour répondre aux coûts supplémentaires liés aux exclusions du chômage (110 personnes sur les 400 annoncées) et les 50.000 € pour la prise en charge du coût du parking pour les agents.

Le montant est important mais certainement insuffisant pour faire face aux obligations légales et morales du CPAS, en matière d'aide et de soutien aux plus démunis de notre société.

Notons aussi que 2015 verra la disparition totale des réserves ordinaires disponibles du CPAS dont les 1.693.500 € actuels seront utilisés pour équilibrer l'année 2015 !

Que le plan d'embauche est gelé pour 2015 et 2016 par la tutelle, son application sera examinée au cas par cas, celui-ci comprend des remplacements de personnes qui partent à la retraite, de nouveaux engagements, des promotions et des nominations pour un montant en 2015 de 125.695 €, il inclut aussi le désengagement de 5 personnes en Maisons de repos, pour l'instant car les décisions pour la mise en ordre budgétaire Ville-CPAS lors des MB1, nous font craindre le pire !!!!

Le coût de maintenance et de sécurisation des Maisons désaffectées (Châtelet, Entre-Nous, Ste Elisabeth) en attendant leur vente ou leur réaffectation, sera de 400.000 € en 2015.

La diminution par rapport aux prévisions, du subside « INAMI » en Maisons de repos de - 740.000 € et la diminution du subside du Fonds Spécial de l'Aide Sociale de - 123.651 €.

Par ailleurs une grande incertitude subsiste sur certaines allocations en matière d'aides à l'emploi suite au passage des compétences du Fédéral vers la Wallonie!

La fin du projet pilote de l'Entre-Parenthèse (accompagnement familial des enfants) et la perte du subside de 22.000 €, à ce sujet M le Président nous vous confirmons notre soutien pour le maintien de ce service fort efficace et utile dans l'accompagnement des enfants en difficulté.

Nous nous réjouissons de la finalisation des travaux dans les Maisons de Repos et de Soins, 500 lits qui sont à présent occupés dans nos 3 Maisons, La Lainière, St Joseph et La Barcarolle.

Bravo à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce grand projet de rénovation et réorganisation de la politique d'accueil de qualité de nos aînés, oui cela coûte de l'argent mais ils le valent bien, NON ?

D'ailleurs d'une manière générale le personnel du CPAS qui travaille au quotidien dans des conditions souvent difficile à une prise en charge juste de situations de plus en plus précaires méritent tous nos remerciements.

Notons aussi, dans la politique de maintien à domicile, l'augmentation de l'offre de repas à domicile qui progressivement va passer de 40 en janvier 2015 à 190 en décembre 2015.

Notons la vente des 32 lits excédentaires du fait des limites réglementaires du nombre de lits par maison pour un montant de 250.000 €, ils resteront et c'est fort bien ainsi dans le nord de notre arrondissement.

A coté de ces points positifs, nous apporterons notre plus grande attention, notamment au maintien des investissements nécessaire dans les maisons de repos et à l'installation des services de l'insertion à Ensival.

Le Président annonce une augmentation du nombre des personnes mise au travail via l'art.60 et 61, 183 personnes actuellement, objectif vers 220 personnes en 2015.

Il est absolument indispensable de stabiliser et d'installer le service de l'insertion de manière durable de suite le défi à rencontrer est important, même s'il n'est qu'une partie de la politique globale en matière d'emploi.

Elle ne peut attendre l'habituel attitude du collège du «C'est on dji vou, dji n'pou », reportons, on va réfléchir, concertons, en-commissionnons et puis c'est TROP TARD !!

Cette installation nécessite aussi les moyens humains suffisants pour atteindre ces objectifs ambitieux, attention aussi sur les moyens humains nécessaires dans le secteur de l'aide pour faire face à l'augmentation des demandes en 2015

Nous regrettons la vente de la maison rue du Paradis qui offre des logements accessibles aux bénéficiaires du CPAS et à nos citoyens les plus faibles.

Par l'absence des moyens d'investissements pour la rénovation des maisons du CPAS pour personnes âgées hormis ce qui est réglementaire, votre majorité porte atteinte à ce soutien que le CPAS apporte en matière de logement à toute une partie fragilisée de la population.

Pour ces raisons nous n'approuverons votre budget 2015 et attendrons avec intérêt votre projet d'MB Ville-CPAS à venir.

Je voudrai avant de conclure, remercier les agents des services des finances, son nouveau responsable, M le Président et Mme la Directrice Générale pour le travail fourni malgré les tumultes Ville-CPAS, les remercier pour leur disponibilité à répondre à nos questions et nos demandes.

Voyez-vous pour nous socialistes, l'action sociale juste et nécessaire, les Maisons de Repos et de Soins, l'aide à l'enfance, l'aide utile aux plus démunis, les actions d'insertion ont un coût certes élevé, mais elles sont indispensables à l'équilibre de notre société et ne pas les prendre en charge représenterait un coût encore bien plus élevé humainement, socialement et moralement.

Je vous remercie.

Robert Botterman.

Budget 2015 CPAS - plan quinquennal 2015-2020

Parmi les nombreux points qui figurent dans le budget du CPAS ainsi que dans la note de politique générale de son président, je reprendrai les quelques points suivants :

- D'abord le constat que vous dressez de paupérisation, de dualisation grandissante de la population, de faible taux d'activité (26 % de taux de chômage), de trop nombreuses situations de précarité etc... Cet état des lieux est effectivement inquiétant, et il s'alourdit et s'alourdira encore avec les mesures de réforme du chômage. Vous estimez qu'il va y avoir 400 à 500 nouveaux dossiers de personnes qui devront être prises en charge par le CPAS. Nous sommes étonnés que ces chiffres soient bien inférieurs à ceux donnés par les organisations syndicales et donc nous craignons fort qu'ils soient sous-estimés. Comment expliquez-vous cette différence ? Pour notre part en tout cas les prévisions devraient être revues à la hausse et on n'est pas sûr que la réserve constituée par la Ville pour pallier les besoins supplémentaires en RIS sera suffisante.

-Les investissements importants pour le secteur des Maisons de Repos voient une concrétisation positive dans l'ouverture de La Barcarolle. Et si la « vente » de 32 lits à Aubel permet de sauvegarder une grande qualité de services en ce compris ceux qui permettent le maintien des personnes âgées plus longtemps à leur domicile, ça va dans le bon sens ; ainsi le renforcement du service de repas à domicile est très utile et nous nous en réjouissons.

-En ce qui concerne les travaux prévus dans différents bâtiments, je n'ai pas lu qu'on projette des investissements économiseurs d'énergie, par exemple des chauffe-eau solaires, ou des installations photovoltaïques, isolation etc. Ce serait pourtant des investissements rentables à moyen et long terme.

-Dans votre note, vous parlez de « socialisation et activation » pour les personnes qui émargent au CPAS ; à l'heure où le nombre d'emplois est de loin inférieur au nombre de demandeurs, l'activation vers l'emploi ne doit pas être la seule réponse. Par ailleurs, renforcer les associations qui créent et favorisent le lien social, qui tablent sur les capacités autres que professionnelles, initier des projets dans ce sens comme un potager communautaire par exemple ou un « repair café » nous semble tout aussi utile et peut-être plus réaliste.

-Un mot sur le transfert de la Maison de l'Action Sociale à Ste Elisabeth à Ensival : ça ne nous paraît pas une bonne solution ; ce service doit être situé en centre-ville pour offrir un accès plus aisé possible à tous les usagers via les transports en commun.

-J'ai été étonnée de voir que les frais de parking du personnel s'élèvent à 55.000 € ; ces frais ne doivent-ils pas être remboursés par la Ville qui les récupère auprès du gestionnaire des parkings ? J'ai peut-être mal lu mais je n'ai pas trouvé de recette correspondante. Le montant de ces frais montre qu'investir dans des parkings gratuits serait très utile ...

-Il est positif que le budget soit à l'équilibre, mais c'est au prix de vider toutes les réserves, et on sait que les besoins seront encore très importants l'année prochaine donc que la Ville devra intervenir de façon substantielle. Les recettes espérées du produit de la vente des maisons de repos du Chatelet et Entre-Nous et de la rue du Paradis sont incertaines ; si on y ajoute l'incertitude du

nombre de RIS généré par la réforme du chômage, nous ne pouvons pas souscrire à ce budget que nous trouvons très imprudent .

L

Lors du vote du budget 2015 de la Ville de Verviers le vendredi 19 décembre 2014, le groupe Ecolo au conseil communal de Verviers a proposé que l'on rétablisse la prime de fin d'année pour les agents si saut d'index il y avait. La majorité CDH-MR n'a pas rejeté l'idée mais nous a proposé de déposer un projet de délibération au prochain conseil communal de Verviers.

Entre-temps des spécialistes ont calculé que l'indexation des salaires n'aurait pas lieu en 2015.

Ceci étant, nous maintenons notre proposition pour les raisons suivantes :

1. Nous nous étions publiquement engagés à préparer un projet de délibération. Il est essentiel de dire ce qu'on fait et de faire ce qu'on dit.
2. Malgré le calcul des spécialistes, il est toujours possible qu'ils se trompent dans leur prévision.
3. S'il n'y a pas d'indexation, de toute façon nous économisons 230.000 euros et le rétablissement de la prime de fin d'année est évalué à 120.000 euros. Par ailleurs, si certains éléments nous inquiètent pour l'avenir des finances communales dont notamment toutes les mesures prises par le fédéral à l'encontre des chômeurs, nous avons aussi de bonnes nouvelles comme par exemple, la réforme des pompiers.
4. Le groupe Ecolo a été très touché par les efforts que les travailleurs de la Ville ont faits en acceptant notamment que l'on retire leur prime de fin d'année. Par ailleurs, les travailleurs avaient demandé en compensation des nominations. Il avait aussi été demandé que l'on évalue le non remplacement des travailleurs partis à la pension sur la charge des services qu'ils quittaient. Or, nous savons que les travailleurs sont fâchés sur les autorités à ce niveau là. Et, nous avons plus que jamais besoin de cohésion sociale.

Il faut signaler que le groupe Ecolo est ouvert à la discussion et à d'éventuels amendements dans son projet de délibération. L'idée étant de rétablir la prime de fin d'année s'il n'y avait pas d'indexation des salaires.

Projet de délibération :

Vu le code de la démocratie locale et notamment son article L1122/30 ;

Vu l'intérêt communal ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, tel qu'approuvé ;

Vu le statut pécuniaire du personnel communal ;

Considérant que :

1. S'il n'y a pas d'indexation des salaires du personnel communal en 2015, nous ferions une économie de 230.000 euros et que le rétablissement de la prime de fin d'année nous coûterait 120.00 euros.
2. Que le personnel communal et ses représentants syndicaux sont en colère sur la majorité communale. Or, nous avons clairement besoin de cohésion sociale.

Le Conseil communal décide :

De rétablir la partie forfaitaire de la prime de fin d'année du personnel communal et d'inciter le CPAS de Verviers à agir dans le même sens à condition qu'il n'y ait pas d'indexation des salaires durant l'année 2015.

Par voix contre

Philippe Kriescher
Conseiller Communal Ecolo.

Jeudi 22 janvier 2015

CONSEIL COMMUNAL du 26/01/2015 - REPONSE AU CONSEILLER KRIESCHER (voir annexe)**Proposition de rétablissement de la prime de fin d'année**

La proposition du conseiller est bien évidemment logique du point de vue de l'opposition qui peut se permettre de formuler des propositions sans se soucier de leurs conséquences.

Le premier argument du conseiller consiste à faire le parallèle entre le gain dû à la non indexation et l'effort fait sur la prime de fin d'année.

Je répondrai à cela que la non indexation des salaires entraînera aussi des diminutions de recettes notamment à l'IPP mais aussi au PRI et au fond des communes.

Quel sera le rapport entre les bonnes et les mauvaises nouvelles, nous l'ignorons.

Le gain de la réforme des services de secours compensera-t-il les pertes de dividendes de FINIMO voire de TECTEO ? Quelles mesures le gouvernement wallon va-t-il prendre pour rétablir l'équilibre budgétaire ?

Nous savons déjà que la réduction de valeur des points APE diminue notre subside de 12.000€

Les projections à cinq ans de la ville sont en équilibre, mais le CPAS vient de nous présenter des projections à 5 ans se soldant en 2020 par un déséquilibre de plus de 5 millions 4 cents mille euros.

Sans révision du plan de gestion du CPAS et sans autre mauvaise nouvelle, toutes nos provisions seront épuisées en 2020.

Le conseiller dit, sans autre nuance, que les agents ont acceptés qu'on leur retire leur prime de fin d'année.

Je m'inscris en faux contre cette assertion, les agents communaux perçoivent toujours une prime de fin d'année calculée conformément à la circulaire 641 du 13/11/2014 du ministre fédéral de la fonction publique. Cette prime est égale à un forfait de 362,1676€ +2,5% du salaire annuel, soit une prime de minimum 900€ brut pour un temps plein personnel d'entretien, ce qui correspond au régime de base.

Ce que prévoit l'accord conclu avec le personnel, c'est, de 2013 à 2018, de suspendre l'augmentation de la partie forfaitaire de la prime qui avait été décidée en 2010.

Concrètement cela signifie un effort de 175€ brut pour un etp, soit une réduction de +/- 90€ net

En compensation, les travailleurs avaient demandé des nominations : échevin depuis 2007, j'ai demandé et obtenu du collège la nomination de 136 agents dont 34 pompiers.

Si l'on exclut les pompiers, 13 agents ont été nommés en 2013 et, après signature de l'accord le 1/10/2013, nous avons procédé à 24 nominations, 14 employés et 10 ouvriers soit déjà 37 nominations depuis le début de cette législature.

Dans le courant de l'année 2014, des examens de promotion ont été organisés pour les agents techniques et le cadre a été modifié afin de permettre la promotion comme agent technique en chef de 3 lauréats de l'examen.

Le cadre ouvrier a été modifié afin de permettre la promotion d'ouvriers qualifié dans le grade de brigadier. Les examens de promotion ont été organisés et 4 ouvriers qualifiés ont été promu brigadier.

Le cadre employé a été modifié afin de permettre de nommer 14 lauréats de l'examen d'employé
10 ouvrières d'entretien ont été nommées au 1/9/2014

Certains manœuvres exécutaient des tâches d'ouvrier qualifié : nous avons organisé des examens de promotion et les sept lauréats ont été promus ouvrier qualifié au 1^{er} janvier 2015.

Des examens de recrutement de manœuvre n'avaient plus été organisés depuis 14 ans (la réserve de 2000 n'avait été épuisée qu'en 2010 après modification du cadre pour nommer les derniers lauréats avant échéance de la réserve dont ils faisaient partie). Les épreuves ont été organisées fin 2014, le plan d'embauche prévoit la nomination de 5 lauréats

Les accès aux grades de contremaître et de brigadier sont soumis à des conditions d'ancienneté comme agent statutaire qui empêchent de compléter le cadre. Des demandes de dérogation à ces règles ayant été rejetées par nos autorités de tutelle, nous avons octroyé les fonctions supérieures à tous les agents faisant fonction. Pour rappel, depuis 2008 l'agent exerçant des fonctions supérieures perçoit par jour d'exercice de la fonction la même rémunération que s'il avait le grade.

En 2015, des examens de promotion seront organisés pour combler des postes de chef de service administratif.

Le conseiller évoque le non remplacement des travailleurs partis à la pension : l'autorité et le CD évaluent les nécessités de remplacement au cas par cas, il n'y a pas de non remplacement systématique. Pour certaine fonction, les procédures de remplacement peuvent prendre un peu de temps, mais c'est le prix à payer pour maintenir l'application du code de bonnes pratiques de recrutement que j'ai fait adopter par ce conseil en juin 2006. On pourrait recruter plus rapidement en pratiquant clientélisme ou népotisme, mais je m'y oppose formellement.

J'ajouterai qu'au cours des 7 dernières années, le nombre d'etp, hors surveillantes de gardiennat, est resté stable entre 540 et 551 ces nombres étant une photographie au 31/12.

Depuis cette année, des prévisions budgétaires agent par agent, mois par mois, sont établies sur trois exercices (2015, 2016 et 2017). Il en découle trois plans d'embauche et de promotion assez précis et concrets. Il va de soi que les plans 2016 et 2017 sont appelés à évoluer en fonction de différents critères.

Si nous n'avons encore pu établir un plan de formation digne de ce nom, il convient néanmoins de souligner la qualité et la diversité des formations organisées par la cellule GRH ainsi que le grand nombre d'heures de formation suivie par les agents ainsi que l'amélioration de l'information dispensée aux agents pour leur permettre de bénéficier d'évolutions de carrière plus rapides suite au suivi de formations utiles à leur fonction.

Un des éléments qui avaient amené l'autorité à demander un effort au personnel était l'introduction des cotisations de responsabilité et de régularisation.

J'estime que l'effort consenti par tous doit permettre de réduire les différences de pension entre les agents contractuels et les agents statutaires

J'ai demandé au collège la réalisation d'une étude permettant d'évaluer quelle devrait être la politique de nomination la plus avantageuse pour la commune par rapport au problème des pensions. Cette étude actuellement en cours est réalisée par ethias dans le cadre de PUBLI PLAN

Si nous disposions de moyens financiers supplémentaires pour le personnel, nous devrions outre la constitution d'un deuxième pilier envisager prioritairement la revalorisation des barèmes E et D telle que prévue par la circulaire du 19/4/2013 pour l'application de la convention sectorielle 2007/2010.

En conclusion je rappellerai que nous avons un accord de réduction de la prime de fin d'année de 2013 à 2018 et qu'il n'y a pas de motif de le remettre en question dans l'état actuel de nos finances.

Depuis mon entrée en fonction, dans le cadre de mes compétences d'échevin des ressources humaines et financières, j'estime avoir mis tout en œuvre pour appliquer loyalement l'accord conclu avec le personnel tout en tenant compte des contingences financières.

Vous pouvez évidemment ne pas partager cet avis mais personnellement je suis en règle avec ma conscience.

Pierre MOSON



Échevin des ressources
humaines et financières

Valeur du point APE 2015

Chaque année, le point APE est indexé au 1er janvier. Cette année, il subit une diminution linéaire en 2015 de 12€ par rapport à la valeur 2014, soit 2.988,77€

L'aide à la promotion de l'emploi (APE) permet à certaines entreprises situées en Région Wallonne de bénéficier d'une subvention forfaitaire annuelle, calculée en « points », pour l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés.

Actuellement, seul le régime des APE non-marchand subsiste encore.

Le régime des APE marchand a pris fin au 31/12/2012. Il a été remplacé par le SESAM au 01/06/2013

La valeur du point APE est en principe indexée chaque année, mais cette année, il atteint la somme de 2.988,77 € au 01/01/2015.

Annexe 1: Question du conseiller

Lors du vote du budget 2015 de la Ville de Verviers le vendredi 19 décembre 2014, le groupe Ecolo au conseil communal de Verviers a proposé que l'on rétablisse la prime de fin d'année pour les agents si saut d'index il y avait. La majorité CDH-MR n'a pas rejeté l'idée mais nous a proposé de déposer un projet de délibération au prochain conseil communal de Verviers.

Entre-temps des spécialistes ont calculé que l'indexation des salaires n'aurait pas lieu en 2015.

Ceci étant, nous maintenons notre proposition pour les raisons suivantes :

1. Nous nous étions publiquement engagés à préparer un projet de délibération. Il est essentiel de dire ce qu'on fait et de faire ce qu'on dit.
2. Malgré le calcul des spécialistes, il est toujours possible qu'ils se trompent dans leur prévision.
3. S'il n'y a pas d'indexation, de toute façon nous économisons 230.000 euros et le rétablissement de la prime de fin d'année est évalué à 120.000 euros. Par ailleurs, si certains éléments nous inquiètent pour l'avenir des finances communales dont notamment toutes les mesures prises par le fédéral à l'encontre des chômeurs, nous avons aussi de bonnes nouvelles comme par exemple, la réforme des pompiers.
4. Le groupe Ecolo a été très touché par les efforts que les travailleurs de la Ville ont faits en acceptant notamment que l'on retire leur prime de fin d'année. Par ailleurs, les travailleurs avaient demandé en compensation des nominations. Il avait aussi été demandé que l'on évalue le non remplacement des travailleurs partis à la pension sur la charge des services qu'ils quittaient. Or, nous savons que les travailleurs sont fâchés sur les autorités à ce niveau là. Et, nous avons plus que jamais besoin de cohésion sociale.

Il faut signaler que le groupe Ecolo est ouvert à la discussion et à d'éventuels amendements dans son projet de délibération. L'idée étant de rétablir la prime de fin d'année s'il n'y avait pas d'indexation des salaires.

Projet de délibération :

Vu le code de la démocratie locale et notamment son article L1122/30 ;

Vu l'intérêt communal ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, tel qu'approuvé ;

Vu le statut pécuniaire du personnel communal ;

Considérant que :

1. *S'il n'y a pas d'indexation des salaires du personnel communal en 2015, nous ferions une économie de 230.000 euros et que le rétablissement de la prime de fin d'année nous coûterait 120.00 euros.*
2. *Que le personnel communal et ses représentants syndicaux sont en colère sur la majorité communale. Or, nous avons clairement besoin de cohésion sociale.*

Le Conseil communal décide :

De rétablir la partie forfaitaire de la prime de fin d'année du personnel communal et d'inciter le CPAS de Verviers à agir dans le même sens à condition qu'il n'y ait pas d'indexation des salaires durant l'année 2015.

Par voix contre

Philippe Kriescher
Conseiller Communal Ecolo.

J U S T E L - Législation consolidée			
<u>Fin</u>	<u>Premier mot</u>	<u>Dernier mot</u>	<u>Préambule</u>
		<u>Table des matières</u>	
	<u>Signatures</u>	<u>Fin</u>	<u>Version néerlandaise</u>
belgiquelex . be - Banque Carrefour de la législation			
<u>Conseil d'Etat</u>			

Titre
<p>13 NOVEMBRE 2014. - Circulaire n° 641. Allocation de fin d'année 2014.</p> <p>Source : PERSONNEL ET ORGANISATION Publication : 27-11-2014 numéro : 2014002064 page : 92304 <u>IMAGE</u> Dossier numéro : 2014-11-13/09 Entrée en vigueur : 27-11-2014</p>

Table des matières	<u>Texte</u>	<u>Début</u>
Art. M		

Texte	<u>Table des matières</u>	<u>Début</u>
<p>Article M. Afin d'assurer le paiement de l'allocation de fin d'année 2014 il y a lieu de tenir compte des directives suivantes :</p> <p>1° la partie variable :</p> <p>s'élève, comme les années précédentes, à 2,5 % de la rétribution annuelle brute qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte;</p> <p>2° la partie forfaitaire :</p> <p>est obtenue en augmentant la partie forfaitaire 2013 d'une fraction dont le dénominateur est l'indice-santé du mois d'octobre 2013 et le numérateur l'indice-santé du mois d'octobre 2014.</p> <p>En pratique :</p> <p>361,6084 EUR x 100,28/100,18 = 362,1676 EUR.</p> <p>La partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année 2014 s'élève donc à 362,1676 EUR.</p> <p>Une cotisation du secteur des soins de santé pour les membres du personnel statutaire est due sur le montant de la partie fixe de l'allocation de fin d'année qui est supérieur au montant octroyé en 1990, soit 29,9406 EUR.</p> <p>Ce montant est la différence entre le montant octroyé en 2014 (soit 362,1676 EUR) et le montant octroyé en 1990 indexé (soit 332,2270 EUR).</p> <p>Cette cotisation s'élève à 3,55 % pour le travailleur et à 3,86 % pour l'employeur.</p> <p>Cotisations à appliquer :</p> <p>- travailleur : 29,9406 x 3,55 % = 1,0629 EUR;</p> <p>- employeur : 29,9406 x 3,86 % = 1,1557 EUR.</p>		

<u>Table des</u>

Signatures	<u>Texte</u>	<u>matières</u>	<u>Début</u>
<p>Le Ministre chargé de la Fonction publique, S. VANDEPUT</p>			

Préambule	<u>Texte</u>	<u>Table des matières</u>	<u>Début</u>
<p>Aux administrations et autres services qui accordent une allocation de fin d'année sur base de l'arrêté royal du 23 octobre 1979 accordant une allocation de fin d'année à certains titulaires d'une fonction rémunérée à charge du Trésor public. Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Madame la Secrétaire d'Etat, Monsieur le Secrétaire d'Etat,</p>			

<u>Début</u>	<u>Premier mot</u>	<u>Dernier mot</u>	<u>Préambule</u>
		<u>Table des matières</u>	
			<u>Version néerlandaise</u>

Budget 2015 : calcul de l'impact des mesures prises par le Gouvernement
Fédéral :

Monsieur l'Echevin,

Lors de la présentation de votre projet de budget pour l'année 2015, nous nous sommes inquiétés de la fiabilité des données reprises, notamment au niveau de l'estimation des recettes, pour parvenir à une présentation que vous prétendez équilibrée.

Afin de dissiper certaines inquiétudes auxquelles nous avons fait référence, pouvez-vous nous fournir de manière précise les estimations que vous avez réalisées des mesures récemment décidées par le Gouvernement fédéral ayant un impact sur les finances des communes ; à savoir l'estimation de l'impact pour Verviers :

- des réformes, entrées en vigueur ou annoncées, du droit aux allocations d'insertion (impact sur les dépenses des CPAS) ;
- du saut d'index annoncé par le Gouvernement fédéral (impact sur la perception des additionnels communaux) ;
- de l'application d'un régime fiscal unique à l'impôt des sociétés pour les intercommunales (impact sur les recettes communales) ;
- du relèvement de la déduction des frais forfaitaires annoncé par le Gouvernement fédéral - 1^{ère} phase en 2015 et 2^{ème} phase en 2016 (impact sur les recettes des additionnels à l'IPP) ;
- des charges induites par la réforme de la sécurité civile

Sur base des chiffres que vous allez nous fournir, pouvez-vous nous indiquer pourquoi vous n'avez pas prévu de provisions pour faire face à ces impacts négatifs de décisions prises par votre propre parti au niveau fédéral ?

Pouvez-vous également nous indiquer si vous avez l'intention de faire à nouveau exploser la fiscalité communale pour compenser les décisions néfastes prises par votre parti au niveau fédéral ?

Je vous remercie,

Jean-François Istasse

Vendredi 23 janvier 2015

CONSEIL COMMUNAL DU 26/01/2015 - Réponse au conseiller ISTASSE

Le conseiller me demande le jeudi 22/1 de lui fournir de manière précise les estimations réalisées des mesures décidées par le gouvernement fédéral puis dans le corps de sa question il parle de mesures entrées en vigueur ou annoncées.

Chacun comprendra qu'il y a déjà là une marge d'erreur entre ce qui est annoncé et ce qui sera décidé.

Je vais néanmoins tenter d'apporter des éléments de réponse.

1. Impact sur les dépenses du CPAS

S'il est vrai que la réforme de la ministre socialiste de Coninck a pour conséquence de transférer un certain nombre d'allocataire vers les CPAS, il faut aussi avoir l'honnêteté de reconnaître que le précédent gouvernement avait à partir du 1/7/2014 augmenté de 5% la prise en charge des revenus d'intégration.

En clair, si pour le RI remboursé initialement à 65% le coût pour notre CPAS était de 3.882.482,44€, il ne serait plus que de 3.276.413,52€ en 2015.

A coût constant, le CPAS peut prendre en charge quelques 165 revenus d'intégration supplémentaires.

Sauf erreur il devrait en outre recevoir 165 dossiers x 320€ = 53.106,63€ d'aide administrative permettant la prise en charge d'1,5etp d'assistante sociale pour la gestion de ces dossiers.

Je relève outre que l'accord de gouvernement prévoit notamment en son point 3.3.5, page 50 :

« Le gouvernement continuera donc à garantir son soutien aux CPAS.

L'augmentation éventuelle du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration découlant de nouvelles réformes socio économiques aura pour conséquence que les CPAS recevront des moyens de compensation supplémentaires.

A cet effet, les budgets correspondants seront convertis en un relèvement du taux de remboursement du revenu d'intégration »

- ✓ Le dimanche 4 décembre, sur le plateau de l'émission controversée de RTL TVI, le ministre BORSU répondait à une interpellation d'André FLAHAUT en rappelant
- L'accord du gouvernement pour compenser le surcout pour les CPAS du aux chômeurs exclus
 - En précisant que la piste envisagée pourrait être une augmentation de 3% du montant de la prise en charge. Si le coût communal du RI passe de 3838.8 au 1/1/2014 à 2961.36€ après application de cette

nouvelle mesure, à cout constant le CPAS peut prendre en charge
295 RI supplémentaires

- ✓ Dans le journal « La Meuse » du 12/1/2015, le ministre BORSU déclare que le gouvernement a budgété 64 millions d'E pour aider les communes à faire face aux mesures d'exclusion des chômeurs

Il va de soi, et en sa qualité d'ancien échevin des finances le conseiller le sait mieux que quiconque, qu'il n'est pas aisé de prévoir de manière précise l'impact sur les finances communales de mesures affectant les impôts de personnes physiques ou les dividendes des intercommunales.

J'illustrerai cette difficulté de prévision en rappelant que le dernier compte de gestion du conseiller en sa qualité d'échevin des finances s'est soldé par un déficit de 1.398.644.29 notamment en raison de la difficulté de prévoir les recettes à l'IPP et au PRI.

2. Impact du saut d'index sur la perception des additionnels communaux

Si j'en crois les dernières prévisions du bureau du plan, je cite :

« L'indice pivot pour les allocations sociales et les salaires dans le secteur public a été dépassé en novembre 2012. Selon nos prévisions mensuelles de "l'indice santé", le prochain dépassement de l'indice pivot (qui s'élève actuellement à 101,02) ne devrait pas se produire en 2015. »

Indépendamment de mesures gouvernementales, il n'y aura donc pas d'indexation des salaires en 2015, et si le gouvernement persiste dans son souhait de supprimer une indexation, cette mesure ne surviendrait qu'en 2016.

L'impact sur nos recettes IPP est difficilement chiffrable. Si nous supposons des recettes 2016 = aux recettes 2015, nous aurions une perte de l'ordre de 192.000€ qui serait compensée par une réduction des charges salariales des agents communaux de l'ordre de 480.000€.

3. Impact du relèvement de la réduction des frais forfaitaires

Evaluer l'impact de mesures fiscales n'est, au niveau communal pas chose évidente. Ce genre d'analyse dépassant les compétences communales est sans doute l'une des raisons justifiant l'existence de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

Dans son analyse de l'impact sur les communes de l'accord gouvernemental, l'UVCW écrit ceci

« Le saut d'index ainsi que l'augmentation du forfait des frais professionnels aura pour impact de contracter la masse imposable à l'impôt des personnes physiques dès 2016. L'UVCW a chiffré l'impact de la mesure comme suit :

Recettes IPP budgétées en 2014 = 903.919.989€, taux de croissance annuel moyen de 3,6% sur les cinq dernières années. IMPACT de la mesure négatif, perte annuelle : 9.039.199€

Cet impact est alors à mettre en rapport avec l'impact du saut d'index que l'UVCW estimait positif de 19.810.000€ pour une demi-année en 2015 pour les villes et de 8.460.000€ pour les CPAS.

En conclusion, un impact négatif de 9 millions d'un côté mais largement compensé par un impact positif de 28.2 millions d'autre part. Il n'y a pas de raison de penser que ce qui est estimé au niveau régional soit différent au niveau local.

4. Soumission des intercommunales à l'impôt des sociétés

Nous disposons de peu d'éléments pour chiffrer l'impact de cette mesure sur le budget communal.

A la fonction 599 de celui-ci, n'apparaissent que les dividendes de TECTEO et de FINIMO déjà amputés en 2015 de 868.000€.

Sauf erreur de ma part, ni Tecteo, ni Finimo ne nous ont fait part des conséquences d'une soumission à l'impôt des sociétés. Nos administrateurs communaux ne m'ont pas plus informé.

A titre d'information, je puis vous dire que le conseil d'administration de l'UVCW a débattu de ce point lors de sa réunion de janvier et, à défaut d'obtenir un entretien avec le ministre des finances et des avancées concrètes endéans le mois de l'interpellation du Ministre, elle introduira un recours à la cour constitutionnelle contre cette mesure.

5. Charges induites par la réforme de la sécurité civile

Sans faire de grande démonstration, la mise en place de la zone de secours engendrera une réduction des dépenses de la ville assez importante ainsi que cela a déjà été expliqué antérieurement.

Les chiffres doivent encore être affinés pour tenir compte de tous les paramètres, mais on peut raisonnablement estimer à plus d'un million d'euro l'économie pour la ville.

Contrairement à ce que suppose le conseiller, l'impact global de l'ensemble de ces mesures ne nous paraît pas négatif. Je souligne néanmoins qu'une provision de 450.000€ est constituée en 2015 pour la zone de police, que le plan à cinq ans prévoit la constitution d'une provision de 791.000€ pour le CPAS, et qu'actuellement il ne prévoit pas de reprise de provision.

Les mesures gouvernementales n'auront donc pas pour conséquence une « explosion de la fiscalité communale.



Pierre MOSON
Échevin des ressources humaines et financières

Question orale de Monsieur le Conseiller communal Guillaume VOISIN à Madame l'Echevine de l'Intégration et de la Cohésion sociale Martine RENIER, à Monsieur l'Echevin de l'Enseignement Maxime DEGEY, et à Monsieur le Bourgmestre Marc ELSEN – 26 janvier 2015.

« N'est pas Charlie qui veut »

Madame l'Echevine, Monsieur l'Echevin, Monsieur le Bourgmestre,

Je voudrais débiter mon intervention en saluant la détermination et l'efficacité de nos services de renseignements, le courage et la réactivité de nos services de police, tant fédérale que locale, avoir aussi une pensée pour eux et leurs familles ainsi que celles de nos magistrats. Tous ces héros du quotidien et souvent de l'ombre vivent des moments d'angoisse et poursuivent leur métier avec une abnégation qui force le respect. Je joins à cet hommage les journalistes qui ont également connu des heures tourmentées. La peur est une défaite. La stigmatisation aussi. Nous devons continuer à être irrévérencieux, impertinents, désobligeants, ironiques, moqueurs, sarcastiques, déplaisants.

Le passé, le passif, l'actualité désolante (TF1, France 2, BBC, Euronews, CNN...), Verviers n'est désormais plus connue comme Capitale de l'Eau, elle est passée en 2 JT de cité de la laine à cité de la haine. Notre Ville a donc fait un bon de popularité énorme. Une popularité judiciaire, policière et médiatique que nous ne pouvons que déplorer mais que nous devons assumer tout en nous sentant si pas dépourvus du moins dépassés. Popularité malheureuse, questionnements, puis une fois les journalistes et équipes télés sur le départ, c'est de nous politiques que les citoyens attendent des réponses, répressives et surtout préventives.

Je récuse toute récupération politique, mais à partir du moment où le politique est remis en question par ses citoyens, il est tenu de répondre, donc qu'on le veuille ou non il y a (il y aura) politisation. Et encore bien. Car le citoyen vote pour quoi sinon d'abord et avant tout pour s'assurer que ses besoins premiers seront rencontrés. Se sentir soi-même et sa famille en sécurité n'en est pas le moindre.

Ma plus grande crainte aujourd'hui ne vient pas des djihadistes, elle vient de nous tous. Ma crainte, c'est le soufflé qui retombe, c'est le chacun pour soi après l'émotion collective. Trop de bouches en cœur donneront la nausée aux Verviétois si rien ne suit derrière. C'est ce que le dessinateur Charb aurait appelé des « beaufs ».

Anonner sans cesse que l'immigration est de compétence fédérale, que les services secrets et la surveillance sont du ressort de la police fédérale, autant de lieux communs du discours politique local qui révèlent l'absence d'action, l'absence d'envie d'action, l'absence de courage, et pour certains l'envie de ratisser large avant tout.

Ce temps-là est je l'espère révolu, pour le respect des policiers et de leurs familles qui pendant les semaines qui viennent ne dormiront plus très bien, pour chaque citoyen de quelque confession qu'il soit, mais aussi pour le citoyen musulman modéré qui est lui aussi une des victimes de l'obscurantisme radical.

Nous avons donc un droit d'inventaire.

Que s'est-il passé à Verviers ? Pourquoi Verviers ? Que peut-on faire ?

La pauvreté, la situation frontalière, le vivre ensemble, l'immigration, la diversité de nos communautés. Tous ces éléments nous semblent loin de pouvoir expliquer à eux seuls le phénomène de la radicalisation islamiste. Il nous semble que nous faisons face à ce que nous aurions tendance à appeler plus simplement un phénomène sectaire et criminel.

Mais tout phénomène sectaire a besoin d'un terreau favorable. Les déterminants profonds du radicalisme n'ont pas été suffisamment pris en compte. Il faut les envisager dans leur diversité, politique, économique, démographique et culturelle.

La pauvreté. C'est le discours trop confortable tenu par beaucoup et qu'Eric Orsenna appelait « Le radicalisme de la désespérance », une formule qui nous paraît aujourd'hui un peu courte. On ne devient pas terroriste parce qu'on est pauvre. Ce discours lancinant, ces oeillères que l'on retrouve notamment dans le discours du CRVI empêchent toute remise en question profonde. Ce serait l'austérité, ce serait le manque d'emploi. Posons-nous la question "Pourquoi Verviers?" qui n'est pas la seule ville wallonne touchée par la précarité et le chômage. Ces individus ne se trouvaient d'ailleurs nullement dans le besoin selon leurs familles qui disent elles-mêmes « devoir tout à la Belgique ».

Le Vif de cette semaine, un hebdomadaire habituellement peu suspect de droitisation, regrette l'angélisme qui a pu régner à Verviers pendant des années.

Angélisme et couardise ont selon nous permis la ghettoïsation de certains quartiers, la multiculturalité sans échange, sans mélange, la permissivité par les saupoudrages de subsides et d'aides diverses aux ASBL sans contrôle autre que celui de l'objet social, l'étouffement de la lutte contre les mariages forcés... autant de laissez-passer à une installation communautariste des religions sur notre territoire, autant d'attaques en règle au « vivre ensemble » dont beaucoup se revendiquent en oubliant sa signification.

« L'intégration, cela va dans les deux sens ». J'entends cette phrase tous les jours. Nous voulons bien rencontrer tous les prêtres, imams ou rabbins, mais s'ils ne parlent même pas le français, où est le désir d'échange ? Dans la même veine, certains avancent sur des projets d'horaires d'ouverture distincts des piscines pour les hommes et pour les femmes. Tout cela est progressif, et à nous politiques de poser des choix, de reculer ou d'avancer pour une meilleure cohabitation.

L'enseignement, la protection sociale, la culture, la justice, l'égalité des chances, la formation : on ne peut pas avoir la prétention de changer les règles d'une société qui vous offre tout cela. Le message des cultes a assez souffert de faux fuyants. L'horreur est là, et se revendique de leur foi.

N'est pas Charlie qui veut.

Je prendrai un autre exemple. Dans le tohu-bohu médiatique des derniers jours, le Pape a expliqué le plus sérieusement du monde que la liberté d'expression ne saurait permettre d'offenser la foi des croyants. Il a appuyé son propos en faisant valoir qu'il est normal qu'un individu frappe une personne qui a insulté sa mère. Outre le fait que frapper une personne, pour quelque motif, soit une infraction pénale, ne nous échappe-t-il pas que l'existence d'une mère est une évidence qui peut être constatée par chacun, en revanche l'existence d'un dieu est une hypothèse qui peut raisonnablement être remise en doute. Par ailleurs, cet homme est-il capable de concevoir que la perception que sa foi lui commande de ne pas autoriser le mariage des homosexuels est une offense grave à ma pensée ? Que ses positions sur l'avortement ou l'euthanasie heurtent des millions de gens ?

Le réduit-on au silence pour autant ? Non.

Ce questionnement, cette exigence d'autocritique, nous l'adressons donc à toutes les confessions.

Comment ensuite faire passer le message aux enfants ?

Comment pouvoir leur faire comprendre que leur foi peut leur permettre de vivre avec le fait de critiquer des caricatures sans nécessairement excuser la mort de leurs auteurs et condamner aussi ces attentats, sans pour autant mettre ces deux éléments sur le même pied ?

On ne tue pas pour des idées. Et la liberté d'expression se vide de son sens si elle n'autorise à dire que des choses agréables. Si ce message clair ne passe pas dans les écoles, alors la démocratie perdra du terrain.

À ceux qui profitent de ses événements sanglants pour condamner ET les attentats ET les caricatures en englobant le tout sous un vernis d'ouverture et une sémantique de fausse tolérance, nous voulons leur signifier que ce ne sont pas du tout deux éléments à mettre sur le même pied. Il n'y a rien de comparable entre dessiner et tuer. Condamner les deux, c'est comparer les deux. Cela entretient la confusion, ça excuse presque, et ça c'est intolérable.

« Mourir pour des idées oui, mais de mort lente » disait Brassens. Et petit à petit, l'autocensure fera son apparition dans la bouche des professeurs, dans les écrits des journalistes, dans les interventions des politiques, dans les déclarations de tous ceux qui ont la mission capitale de former, d'informer, de dresser des ponts entre les gens. Ne leur faisons pas ce plaisir.

Ces islamistes ne sont pas des musulmans. Peut-être. Mais en tout cas ils prétendent l'être, c'est tout le nœud du problème. Nous devons donc nous joindre à cette communauté pour comprendre, accompagner, réfléchir ensemble à un phénomène qui dépasse de loin la religion, et qui comme je l'ai dit relève plus du phénomène sectaire et criminel.

Le radicalisme ne vient-il pas avant tout de l'absence de questionnement, de l'absence d'autocritique ?

Le désœuvrement, le manque de considération, ne pas trouver sa place dans la société, avoir soudain quelqu'un qui nous donne un rôle et nous confie des responsabilités, la manipulation, le poids des images, le rôle des réseaux sociaux. Le lavage de cerveau est intensif et rapide, sans confrontation avec le réel, avec la raison.

L'embrigadement islamiste peut débiter dans une mosquée mais la quitte très rapidement pour d'autres lieux. Il ne se fait pas en quelques mois mais parfois en quelques semaines seulement, de sorte que les lieux de cultes, les accompagnateurs sociaux ainsi que les familles se trouvent vite dépassées.

Nous pouvons changer le cours des choses, et souhaitons aujourd'hui réfléchir avec tous les acteurs de terrain, à ce que nous pouvons améliorer au niveau communal et régional :

1) Nous devons davantage accompagner les familles et les épouses qui sont les derniers liens affectifs que les radicaux maintiennent. Ces familles se trouvent souvent dépourvues d'aide et d'outils pour faire face aux pressions, aux violences, aux menaces et enfin aux départs. **Créer une cellule d'accompagnement familial spécifique à la lutte contre la radicalisation.** Une cellule qui écoute sans juger, qui conseille sans imposer, qui protège sans isoler. **Certaines initiatives existent déjà, ne peut-on pas y consacrer davantage de moyens tant financiers qu'humains, avec des personnes dédiées à cette problématique notamment?**

2) **Quelles marges de manœuvre l'enseignement communal a-t-il pour mettre en œuvre des cours de citoyenneté dès le plus jeune âge ?**

Cette médiatisation involontaire de notre Ville est une formidable occasion de montrer au monde que nous pouvons attirer les lumières sur nous autrement, l'occasion de dire aux journalistes d'investigation qui feront leur reportage à la date anniversaire l'an prochain ou dans 10 ans : « Voilà les pistes de travail que nous avons mis sur la table, voilà les résultats tangibles que nous sommes en mesure de vous présenter ».

Nous libéraux, nous parlons de citoyens et pas de communautés. Pourquoi ?

Cette question est essentielle dans le leitmotiv de notre engagement : la liberté.

Mon ami Corentin de Salle, docteur en Philosophie à l'Université Libre de Bruxelles disait il y a quelques jours « Si vous entendez quelqu'un commencer une phrase par « Je suis pour la liberté d'expression mais... », il y a neuf chances sur dix que ce qui va suivre annule le contenu de la première partie de

la phrase. Un peu comme la phrase « Je ne suis pas raciste mais... ». Je le rejoins totalement. Nous attendons cette clarté de tous les cultes.

Parce que nous appartenons avant tout à la communauté des humains avant d'appartenir à des sous-communautés. Ces islamistes n'étaient pas des humains ? Justement si. Ce serait trop facile d'évacuer le débat d'un geste de la main. Ils n'ont pas toujours été des monstres. Mais ils ont progressivement été amenés à ne plus penser librement, d'où la comparaison faite avec le phénomène sectaire. De l'autre côté, des gens sont morts à Paris parce qu'ils pensaient librement, parce qu'ils exorcisaient nos démons tant politiques que religieux par le rire. D'autres risquent leur vie pour assurer notre sécurité.

Nos pays se sont construits autour de l'idée que nous posons des choix en tant que citoyens, pas en tant que communauté. Ne réagissons donc pas comme si notre communauté était attaquée par une autre.

Toujours nous nous opposerons à quiconque désignera qui que ce soit parce que supposé musulman, le sommant de se distancer. Mais lutter contre l'islamisme passera nécessairement par l'établissement d'un cordon sanitaire imperméable vis-à-vis des adversaires de la liberté. Chacun en tant qu'individu peut se joindre à cet élan solidaire et marcher à nos côtés, de quelque religion qu'il soit. Vivons avec les gens tels qu'ils sont, mais travaillons à ce qu'ils ne nous empêchent pas, au nom de ce qu'ils sont, d'être qui nous sommes.

Merci.

Guillaume VOISIN

Chef de Groupe MR au Conseil communal de Verviers

Madame la Présidente,
Monsieur le Bourgmestre, chers collègues,

L'heure est grave, oui chers collègues, l'heure est grave...

Et ce principalement en matière de jeunesse, à l'heure où nous observons certains jeunes en perdition et à cette même heure où l'échevin dédié à cette même jeunesse estime qu'un mi-temps est suffisant à l'accomplissement de la tâche pour laquelle il s'était engagé en début de mandature.

Nous souhaitons rappeler les engagements promis dans la déclaration de politique générale:

- Poursuivre le développement et la valorisation du Conseil communal des enfants, en créant les conditions telles qu'ils aient un réel impact sur l'action politique de leurs aînés.
- Veiller à mettre à disposition, en concertation avec ce Conseil et les jeunes de chaque quartier, des petites infrastructures où ils pourront se rassembler.
- Créer une plaine de jeux dans le centre de Verviers.
- Renforcer le soutien aux mouvements de jeunesse et aux maisons de jeunes à Verviers, dans le respect des principes de la charte associative, et instaurer un dialogue plus régulier avec eux.
- Poursuivre les actions de sensibilisation et de prévention autour des problèmes que connaissent les jeunes en créant une réelle « interface jeunesse », en partenariat avec le CPAS, les Maisons de Jeunes et le centre Infor Jeunes, le SAJ et les CPMS.
- Renforcer les moyens de l'accueil extra-scolaire et particulièrement des écoles de devoirs reconnues.
- Créer une auberge de jeunesse en partenariat avec les Maisons de Jeunes.

Ecolo souhaite mettre quelques points en exergue : en effet à ce jour, les subsides concernant les maisons de jeunes ont diminué, la plaine en centre-ville tarde à émerger, aucune « interface » n'existe, et il n'y a aucune trace de démarche concernant une auberge de jeunesse. Il semble qu'effectivement un mi-temps soit insuffisant pour remplir les objectifs annoncés dans la déclaration de politique générale ; nous constatons un manque de propositions, à moins que nous ne détenions pas toutes les informations sur ce que Monsieur Degey projette.

Ecolo vous pose donc cette question, Monsieur l'échevin : où en est la réalisation de ces différents engagements que je viens de rappeler ?

Nous souhaitons en outre vous faire ces quelques propositions et savoir si vous les soutiendrez :

- Mettre en place un conseil consultatif des jeunes et non pas seulement des enfants
- Evaluer objectivement le système de Sanction Administrative, dont on a déjà dénoncé le risque d'arbitraire dans les décisions et le caractère stigmatisant pour les jeunes.

- Se concerter avec le président du CPAS afin de mettre en place une structure de soutien ou autre pour venir en aide aux jeunes qui se retrouvent au CPAS suite à la réforme du chômage.

- Augmenter les subsides alloués aux maisons de jeunes ainsi qu'au terrain d'aventure. En effet nous pensons que la ville se doit de soutenir au mieux ces structures qui encadrent les jeunes sur le terrain.

- Convaincre vos collègues du collège de signer la charte commune jeune admis.

Conseil communal du 26 janvier 2015 -
Réponse à Madame la Conseillère communale Nezha DARRAJ

Madame la Présidente,
Madame la Conseillère,
Cher collègue,

Lorsque j'ai vu l'intitulé de la question, je me réjouissais de pouvoir participer à ce débat fondamental. Vous le dites vous-même ; l'heure est grave et les réponses que nous devons apporter doivent être réfléchies et sérieuses.

Malheureusement, dès les premières lignes de votre intervention, on voit directement que vous ne dépasserez pas le simple débat politique alors que nous sommes face à un débat sociétal majeur. Vous vous contentez de reprendre quelques lignes de la déclaration de politique générale, dont certaines ne sont absolument pas de ma compétence, et vous nous jetez des pistes de solution aussi basiques que d'augmenter des subsides et signer une charte.

Vous prenez cette problématique uniquement par le prisme de l'échevinat de la jeunesse. C'est évidemment réducteur et beaucoup trop court de votre part. La jeunesse est une compétence importante mais l'intitulé de l'échevinat est trompeur. Il n'y a pas plus transversale que la compétence jeunesse et c'est l'ensemble des membres du collège qui mènent, via diverses actions, la politique jeunesse de notre Ville. Il ne faut donc pas confondre échevinat de la jeunesse avec des axes bien définis comme l'organisation de Roulez Jeunesse, du Conseil Communal des Enfants ou l'aide aux maisons de jeunes et aux mouvements de jeunesse avec la politique jeunesse transversale qui est au cœur de nombreuses actions du collège dans son ensemble.

Je m'étonne d'ailleurs que, durant votre intervention qui fait plus d'une page, à aucun moment les mots école ou enseignement n'apparaissent. Vous voulez donc parler des jeunes en perdition et lancer un débat aussi important sans même évoquer un lieu de vie comme l'école ?

Pour répondre tout de même à votre interpellation :

- Le Conseil Communal des Enfants se porte extrêmement bien. Les réalisations concrètes sont nombreuses et la participation des enfants à la vie communale est intense. Au-delà des actions, vous le savez maintenant depuis plusieurs années, des représentants viennent d'ailleurs nous faire rapport en juin. Pour 2015, le Conseil travaille sur une exposition de grande ampleur sur le devoir de mémoire à Verviers.
- L'aménagement d'infrastructures de quartier ne relève pas directement de ma compétence mais je pense que le Collège précédent comme celui-ci ont avancé ; à noter l'aménagement de l'espace sauvage à Stembert ou du coin nature à Petit-Rechain aujourd'hui repris par l'école communale qui sont des espaces mis sur pied par les jeunes du Conseil.

- La création d'une plaine de jeu en centre-ville dépasse les compétences de l'échevinat de la jeunesse. Cependant, je pense qu'il faut être prudent vu les différents chantiers qui vont commencer en centre-ville.
- Ces dernières années, le dialogue a été renforcé avec les maisons de jeunes et les mouvements de jeunesse. Pour ces derniers, nous avons notamment mis en place une rencontre annuelle qui a débouché sur des actions concrètes. Celle-ci a également donné lieu à des rencontres plus informelles et la réalisation de projets importants comme l'ouverture d'une nouvelle section fille à Ensival que nous avons soutenue financièrement.
- Partie Freddy Breuwer.
- L'accueil extrascolaire est une compétence que je viens de recevoir suite au remaniement comme vous le savez. Au niveau des écoles de devoirs, nous avons débloqué une enveloppe de 5.000€ au budget communal et nous sommes venus en aide au terrain d'aventures qui possède une importante école de devoirs. Pour votre information, j'ai d'ailleurs entrepris quelques semaines avant votre intervention un tour des écoles de devoirs afin de re-rencontrer l'ensemble des acteurs de terrain. Cela dit, nous savons que le secteur va connaître des années difficiles et, seule, la commune aura du mal à répondre aux nombreuses difficultés qui s'annoncent.
- La création d'une auberge de jeunesse ne peut passer que par un partenariat public/privé et le seul acteur crédible est l'ASBL Les auberges de jeunesse qui possède déjà 10 établissements en communauté française. Malheureusement, que ce soit dans l'ancienne majorité ou plus récemment, cette ASBL a toujours répondu négativement à nos demandes. Se lancer dans un projet sans cet acteur essentiel me semble inimaginable.

Au niveau de vos propositions, je suis tout d'abord inquiet entre ce que vous proposez et votre constat de jeunes en perdition. Pour plusieurs d'entre elles, je ne vois aucun lien avec la problématique qui touche notre Ville. Cela étant dit :

- La création d'un conseil consultatif des jeunes, si l'idée ne mange pas de pain, encore une fois et comme souvent, nous ne toucherons que les jeunes motivés avec un intérêt pour la chose publique. Je doute qu'un jeune en perdition s'intéresse à une telle structure.
- Je peux difficilement répondre à cette demande d'évaluation du système des sanctions administratives, je vous renvoie éventuellement au directeur général. Pour ma part, je ne partage pas votre analyse, vous faites un procès d'intention à celui qui sanctionne en dénonçant un risque de décisions arbitraires et cette accusation est assez grave. Je ne vois pas non plus de caractère stigmatisant aux amendes administratives.
- J'ai toute confiance en le Président du CPAS pour gérer l'afflux de jeunes chômeurs suite à la réforme du chômage. Notre collègue a d'ailleurs décidé d'intervenir pour augmenter la dotation CPAS. Les assistantes sociales du CPAS font de l'excellent travail.
- Soyons honnêtes, dans le contexte budgétaire actuel, nous pouvons difficilement vous suivre et nous le regrettons. Je crains malheureusement que la signature d'une charte, aussi pertinente soit-elle, ne résoudra en rien les problèmes que vous évoquez.

Si je regrette encore une fois le contenu de votre intervention qui semble bien loin de la triste réalité que nous vivons, je ne referme absolument pas le débat et je vous informe d'ailleurs que ce vendredi 13 février une réunion est prévue à mon cabinet sur le sujet. Cette réunion réunira le service jeunesse mais aussi d'autres acteurs comme l'enseignement via l'inspecteur communal.

Je vous remercie pour votre attention.

Maxime DEGEY
Echevin de la Ville de Verviers

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
 Envoyé: vendredi 23 janvier 2015 11:27
 À: Collège; THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine
 Objet: TR: Question orale conseil

Question orale
 Réponse, Monsieur DEGEY.

N'imprimez ce mail que si cela s'avère nécessaire...

-----Message d'origine-----

De : Mestrez, Eric [mailto:eric.mestrez@provincedeliege.be]
 Envoyé : vendredi 23 janvier 2015 11:26
 À : DEMOLIN Pierre
 Cc : COL - DEGEY Maxime; TARGNION Muriel
 Objet : Question orale conseil

Oui bien sur , question orale. Merci

Éric Mestrez

> Le 23 janv. 2015 à 11:23, DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be> a écrit :

>
 > Une interpellation n'est pas possible, le délai est écoulé.
 > Cela constitue-t-il une question orale ?
 > Dernier délai 12 heures.

>
 >
 >
 >
 > N'imprimez ce mail que si cela s'avère nécessaire...

> -----Message d'origine-----

> De : Mestrez, Eric [mailto:eric.mestrez@provincedeliege.be]
 > Envoyé : vendredi 23 janvier 2015 11:16 À : DEMOLIN Pierre Cc : COL -
 > DEGEY Maxime; TARGNION Muriel
 > Objet : Intervention conseil

> Bonjour Pierre,
 > Mon mail demandant le point sur la situation des désignation professeurs d'éducation physique étant resté lettre morte tout comme celui demandant les procédures de recours, je me verrai obligé d'interpeller au conseil.

>
 > Monsieur l'Echevin de l'Enseignement,
 > Chers collègues,

>
 > Suite à mon intervention en ces lieux, l'échevin de l'enseignement et les différents services concernés se sont accordés pour corriger l'erreur de désignation parmi les professeurs d'éducation physique commise en 2014. Il faut saluer cette honnêteté intellectuelle !

> Cependant, au delà d'avoir rendu à César ce qui lui appartient, la question des dommages collatéraux reste entière.

> Malgré mon mail interne à ce sujet, je n'ai obtenu aucune réponse !!
 > Je me vois donc obligé de vous interroger publiquement, à 5 mois de la fin de l'année scolaire, afin de savoir si dans l'état actuel des choses, votre erreur aura une influence sur l'ordre de la liste des candidats prioritaires.

> Il me semble humainement inconcevable qu'une personne puisse ne jamais obtenir un emploi suite à une erreur administrative reconnue.

> J'espère que vous avez la même conception de l'équité que moi!
 > Je vous remercie.

>
 > Éric Mestrez

>

- >
- > Ce message n'engage nullement l'Administration Communale de Verviers et est transmis à titre informel. Tout courrier officiel doit toujours être confirmé par lettre signée par le Directeur général et par le Bourgmestre ou un Echevin délégué. Par avance merci pour votre compréhension.
- >
- > Ayez une pensée pour la nature... N'imprimez ce mail que si c'est
- > nécessaire